

**PLAN DE FORMATION**  
**DEMANDE DE PRISE EN CHARGE**  
**AGENCE GENERALE D'ASSURANCE**

(A déposer avant la date limite de réception des dossiers cf. règles de prise en charge)

**ENTREPRISE**

Raison sociale

N° Adhérent OPCABAIA

Adresse

Code postal et ville

N° SIRET :

**Gestionnaire du dossier**

Nom et prénom

Fonction

Téléphone et adresse mail

**FORMATION**

Intitulé formation

Date de début

Date de fin

 Nombre d'heures <sup>(1)</sup>

Coût pédagogique TTC

Nature de la formation

Externe

Interne

A distance

Mixte

Présentiel

<sup>(1)</sup> en cas de décimal, merci d'indiquer en centième d'heures, soit pour une demi heure 0.5

**ORGANISME FORMATION**

*Seuls les organismes référencés sur notre liste peuvent faire l'objet d'un dossier, vérifiez >> [ici](#) <<*

Raison sociale

N° déclaration activité

Adresse

Code postal et ville

Téléphone et adresse mail

SIRET

Souhaitez-vous la subrogation de paiement ?

Oui

Non

**DECLARATION**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ certifie l'exactitude des informations ci-dessus et atteste avoir pris connaissance des modalités de financement du Plan de formation D'OPCABAIA.

**Signature et cachet de l'entreprise**

A

Fait le 2018

**LISTE DES COLLABORATEURS PARTICIPANT**

	1	2	3	4
Genre				
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Poste occupé				
Catégorie socio-professionnelle				

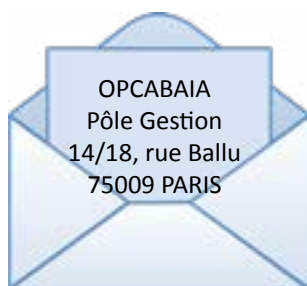
	5	6	7	8
Genre				
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Poste occupé				
Catégorie socio-professionnelle				

**LISTE DES PIÈCES À JOINDRE**

- ① La convention de formation / devis de l'organisme de formation, au nom de l'agence + cachet et signature de l'Agent
- ② Le programme de formation sur papier en-tête de l'organisme de formation
- ③ Le cas échéant, le programme de formation détaillé pour **les modules à distance** selon le modèle disponible [www.opcabaia.fr](http://www.opcabaia.fr)
- ④ Le relevé d'identité bancaire de votre agence, si vous demandez un financement pour la 1ère fois, ou en cas de changement
- ⑤ La copie du dernier bulletin de salaire de chaque participant, obligatoire pour les agences de moins de 10 salariés

**DEPOT DOSSIER**

Uniquement par courrier à



[www.opcabaia.fr](http://www.opcabaia.fr) :

- Règles de prise en charge,*
- Modèles,*
- Fiches repères,*
- Offres de service*
- Conditions générales de gestion,*
- Liste des organismes de formation référencés OPCABAIA,*
- ...*

**L'ENTREPRISE**

Nouvel Agent, je n'ai pas de numéro d'adhérent

- Vous devez dans un premier temps "[ADHERER](#)" à OPCABAIA

Je n'ai pas versé ma contribution avant le 1er mars, puis-je déposer une demande de prise en charge ?

- Vous devez prendre contact avec le service "[COLLECTE](#)"

**LA FORMATION**

La formation est dispensée en totalité à distance, quel est le nombre d'heures à préciser ?

- Indiquez la durée estimée du parcours de formation par l'organisme de formation

La formation est dispensée en partie en présentiel et en partie à distance, comment faire ?

- Indiquez la durée des modules en présentiel + la durée estimée des modules à distance

 A votre disposition sur notre site [www.opcabaia.fr](http://www.opcabaia.fr), rubrique : [Boîte à outils](#)

 La fiche repère pour les points de vigilance sur la Formation Ouverte et A Distance

 Un modèle de programme de formation FOAD

 Un modèle d'attestation d'assiduité

Comment connaître mon budget pour cette année ?

- Consultez les Règles de Prise en Charge disponibles sur notre site [www.opcabaia.fr](http://www.opcabaia.fr) : [Boîte à outils](#)

Quelles sont les formations qui ne sont pas prise en charge ?

- Les formations réalisées sur site pour les agences de moins de 5 salariés
- Les formations initiées par le fournisseur du matériel et/ou progiciel
- Les formations diligentées par une compagnie d'assurance
- Les formations sans lien avec les métiers de la branche
- Les formations au développement personnel
- Le coaching, les séminaires, les audits, les colloques,

**ORGANISME DE FORMATION**

Un organisme de formation est-il obligatoire ?

- Oui, seuls les organismes de formation référencés sur notre liste peuvent prétendre à déposer une convention de formation dans une demande de prise en charge

**LISTE DES COLLABORATEURS PARTICIPANT**

La formation concerne plus de 8 salariés ?

- Complétez la liste autant de fois que nécessaire

Un de mes collaborateurs inscrit à la formation vient d'être recruté, peut-il être pris en charge ?

- Il n'y a pas de pré-requis d'ancienneté
- Seuls les salariés relevant du droit commun ou d'un contrat de professionnalisation sont éligibles

L'Agent Général peut-il être pris en charge ?

- Les professions libérales relèvent du [FIF-PL](#)

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

La formation hors temps de travail est limitée à 80 heures annuelles et donne lieu :

- ① à la signature d'un protocole avec le salarié,
- ② à un versement d'une allocation de formation à hauteur de 50% du salaire horaire net

**Décret 2015-790 du 30 juin 2015** : Depuis le 1er janvier 2017, les financeurs de la formation comme OPCABAIA, doivent s'assurer de la capacité des organismes de formation à dispenser des actions de formation de qualité. Les actions de formation dispensées par un organisme ne figurant pas dans le catalogue de référence d'OPCABAIA ne pourront plus bénéficier de financement à partir du 1er juillet 2017.

[www.opcabaia.fr](http://www.opcabaia.fr) ; [Rubrique : Organismes de Formation](#)